

James Roguski, 10 points que chacun devrait connaître sur le traité sur la pandémie

<https://www.bitchute.com/video/L7b1EaGDtBJ9/>

CAII de l'OMS, Convention Accord Instrument International

1. Voici 10 points que chacun devrait connaître sur le traité sur la pandémie proposé par l'Organisation mondiale de la santé. Tout d'abord, l'OMS a décidé de ne plus l'appeler le traité sur la pandémie. Elle l'appelle désormais **CAII** de l'OMS. Il s'agit de la **Convention**, de l'**Accord** ou de l'**Instrument International** de l'Organisation mondiale de la santé.

Différences entre convention, traité et instrument international

2. Le 2e point important à connaître sur la **CAII** der OMS c'est la différence entre une **convention**, un **accord** et un **instrument international**. C'est probablement la partie la plus importante de ce message.

2.1. En diplomatie internationale, une **convention** ou une **convention-cadre** est un accord relativement vague entre nations, dans lequel elles s'entendent sur des principes généraux et fondamentaux. Une convention-cadre établit des obligations et des engagements généraux, mais laisse les détails à la discrétion de chaque pays membre, conformément aux exigences juridiques de chacun. La convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en 2003 et entrée en vigueur en 2005, en est un exemple. Selon les articles 19 et 20 de la constitution de l'OMS, un vote des 2/3 de l'Assemblée mondiale de la santé est requis pour l'adoption de toute convention ou accord et entrera en vigueur lorsque la nation l'aura accepté conformément à ses processus constitutionnels. Chaque nation disposera de 18 mois pour adopter une législation visant à faire appliquer la convention ou l'accord, ou pour simplement fournir une déclaration des raisons de sa non-acceptation. Le silence vaut consentement.

Exemple : Convention pour la lutte antitabac :

(<https://fctc.who.int/fr/who-fctc/overview>)

La Convention pour la lutte antitabac a été signée par les USA, mais n'a jamais été soumise au Sénat pour avis et consentement. Et cette situation est exactement la préoccupation concernant les négociations actuelles à l'OMS. Si une convention-cadre est adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé, même si les USA ne la ratifient pas officiellement et en bonne et due forme, les principes et les obligations décrits dans la convention seront tranquillement et méthodiquement adoptés par les gouvernements locaux, des comtés, des États et des pays, et le résultat sera le même. Aux USA, la réponse la plus courante est « Oh! il est impossible que le Sénat vote aux 2/3 pour approuver un tel accord ». C'est passer à côté de l'essentiel,

car le président peut signer l'accord sans se soucier de demander l'approbation du Sénat et continuer à faire avancer la législation au niveau du comté, de l'État et du pays. Même si l'accord n'est jamais voté par le Sénat. Ne tombez pas dans le piège de vous concentrer sur l'accord écrit. Ce sont les idées incorporées dans le document qui doivent être abordées.

- 2.2. Une 2e voie que pourrait suivre l'OMS serait de formuler un accord sur le **modèle du Règlement sanitaire international** ou du règlement de nomenclature de l'OMS. Ce processus serait beaucoup plus facile à mettre en œuvre pour l'OMS car il ne nécessite qu'un vote à la majorité de l'Assemblée mondiale de la santé et entre en vigueur par simple notification de son adoption. Pour tous ceux qui ont été attentifs lors de la dernière Assemblée mondiale de la santé, ont été témoins d'une tentative de l'administration Biden de changer radicalement le Règlement sanitaire international ; selon ce processus, si l'OMS décide de tenter de mettre en œuvre ces accords internationaux, conformément aux articles 21 et 22 de la constitution de l'OMS, ils pourraient entrer en vigueur seulement 10 mois après que les nations aient été notifiées de leur adoption lors de la prochaine Assemblée mondiale de la santé.
- 2.3. La 3e voie par laquelle l'OMS pourrait mettre en œuvre les changements actuellement en cours de négociation, relèverait de l'article 23 de la constitution de l'OMS, qui est en fait **ce que l'OMS fait constamment, c'est-à-dire simplement faire des recommandations.** Ces recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes. Pourtant, la plupart des nations s'alignent et appliquent volontairement les recommandations de l'OMS.

La deuxième réunion de l'INB

3. Le 3^e point que chacun devrait connaître sur l'OMS est que du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet 2022, l'organe intergouvernemental de négociation se réunira à Genève pour préparer le projet initial de convention ou d'instrument international en cours de négociation. Ces réunions seront diffusées en direct et enregistrées, et seront disponibles sur le site web indiqué ici. https://apps.who.int/gb/inb/e/e_inb-2.html

Commentaires publics de la « Listening Session » (séance d'écoute) d'avril 2022

4. Le 4^e point que chacun devrait connaître est qu'en avril 2022, l'OMS a organisé une séance d'écoute au cours de laquelle les gens du monde entier ont été encouragés à exprimer leur opinion, que ce soit en format audio-vidéo ou par écrit. Bien que l'OMS ait donné moins d'une semaine de préavis, plus de 36 000 déclarations écrites ont été soumises à l'OMS. L'OMS a admis publiquement que la majorité de ces 36 000 déclarations publiques exprimaient le souhait qu'il n'y ait **PAS D'ACCORD INTERNATIONAL.**

La deuxième « Listening Session » (séance d'écoute) prévue a été annulée

5. Le 5e point que chacun devrait connaître est qu'au début du mois de juin 2022, l'OMS a annulé une deuxième période de consultation publique prévue. Elle l'a tout simplement annulée.

Un avant-projet du document est déjà disponible

6. Le 6e point que chacun devrait connaître, c'est que le 13 juillet 2022, le bureau associé à l'organe intergouvernemental de négociation a présenté une ébauche d'avant-projet qui sera examinée lors de la deuxième réunion de l'INB, du 18 au 22 juillet. Ce document est disponible sur le site Internet indiqué ci-dessous. Au moment de cet enregistrement, ce document donne le meilleur aperçu de l'orientation de ce processus. https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb2/A_INB2_3-fr.pdf

« One Health » (Une seule santé)

7. Le 7e point que chacun devrait connaître, c'est que l'on accorde une grande importance au langage qui utilise l'expression « Une seule santé ». L'expression « Une seule santé » apparaît dans toute la littérature de l'OMS. Il s'agit en quelque sorte d'un nom de code pour désigner une approche de l'ensemble du gouvernement et de la société qui vise à appliquer une approche unique pour contrôler tous les aspects de la vie sur Terre. On peut dire que le but ultime de l'OMS est de contrôler tous les aspects de votre vie.

Avant-projet partie 4, section 13 (information), section 14 (financement)

8. Le 8e point que chacun devrait connaître et auquel il faudrait prêter une attention particulière est la partie 4 de l'avant-projet, plus précisément les sections 13 et 14. Dans la section 13, l'OMS déclare clairement qu'elle veut contrôler l'information concernant la santé publique. Elle veut gérer l'information publique, y compris les médias sociaux. Et la section 14 indique très clairement que l'OMS a besoin d'argent.

Ce qui manque dans cet avant-projet

9. Le 9e point que chacun devrait connaître, c'est en fait ce qui manque dans l'ébauche présentée le 13 juillet. Voici quelques-unes des points qui manquent dans ce document. Il n'y a pas d'évaluation de ce qui a échoué au cours des deux dernières années et demie. Il n'y a pas d'appel à l'interdiction pure et simple de la recherche sur les gains de fonction. L'accent est très peu mis sur la santé et les traitements des personnes souffrant de maladies infectieuses susceptibles de provoquer une pandémie. Il devrait y en avoir une, mais l'avant-projet ne contient pas de « déclaration des droits des patients » claire. Un exemple d'une telle déclaration des droits du patient peut être trouvé sur ThePeoplesTreaty.com. Il n'y a aucune prise de conscience du fait que la situation du COVID-19 s'est incroyablement aggravée parce que les médecins individuels n'étaient pas autorisés à donner des traitements individualisés aux patients individuels. La

gestion très bureaucratique de la santé individuelle par le programme « Une seule santé taille unique » a aggravé et rendu bien pire ce qui aurait été une situation très gérable. Plutôt que d'admettre ses erreurs, l'OMS redouble d'efforts pour tenter d'obtenir encore plus de contrôle, ce qui ne fera qu'aggraver la prochaine pandémie.

L'OMS doit disparaître ! (appel personnel de l'auteur James Roguski)

10. Et le 10e point que chacun devrait connaître est que l'OMS a clairement démontré qu'elle ne se préoccupe pas réellement de la santé des individus. Au contraire, l'OMS se concentre sur la surveillance, la conformité, la gouvernance, le contrôle, le pouvoir et l'argent. Au cours de la semaine du 18 au 22 juillet 2022, l'organe de négociation intergouvernemental discutera de l'ébauche de ce qu'il appelle l'OMS CAII. Leur objectif est d'avoir une première version de la CAII de l'OMS d'ici le 1er août. Ils ont vaguement prévu une période de commentaires publics en septembre. Les dates exactes n'ont pas encore été déterminées. Ne tombez pas dans le piège de débattre des détails de la première version de la convention, de l'accord ou de tout autre instrument international proposé par l'OMS. Là n'est pas la question. Nous n'avons pas besoin de débattre des détails de la convention, de l'accord ou de l'instrument international proposé par l'OMS. Nous devons plutôt contester le droit de l'OMS à exister. Nous devons organiser les peuples du monde pour défendre nos libertés individuelles et notre droit de prendre nos propres décisions concernant nos situations de santé individuelles. J'espère personnellement contribuer à l'organisation et à la facilitation d'une campagne de sensibilisation massive qui permettra aux gens du monde entier d'inonder les médias sociaux de commentaires concernant l'OMS organisés autour des hashtags suivants . #StopTheWHO, #DefundTheWHO, #LeaveTheWHO et #AbolishTheWHO. Si vous souhaitez défendre les libertés individuelles en matière de santé dans le monde entier, veuillez me contacter directement. Mon nom est James Roguski. Et mon numéro de téléphone est le 310-619-3055. Appelez, envoyez des SMS ou utilisez l'une des applications telles que Signal, Telegram ou WhatsApp afin que nous puissions travailler ensemble pour arrêter, financer, quitter et abolir l'OMS .

***13. Connaissances en matière de pandémie et de santé publique (Extrait de l'avant-projet de l'OMS)**

https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb2/A_INB2_3-fr.pdf

S'intéresser à la question des connaissances scientifiques et des connaissances en matière de santé publique et de pandémie et lutter contre les informations fausses, trompeuses ou la désinformation sont des éléments clés pour atteindre durablement les objectifs du présent Instrument de l'OMS. Lors de l'élaboration de mesures législatives, administratives, techniques ou autres à l'échelle nationale régionale ou internationale pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, il conviendrait de prendre en considération, entre autres :

- (a) des mesures visant à gérer l'information du public, la communication sur les risques et l'infodémie par des canaux efficaces, y compris les médias sociaux ;
- (b) des mesures visant à assurer le suivi régulier des médias sociaux, afin d'identifier la désinformation et ainsi de concevoir des communications et des messages au public et de contrer les informations fausses et trompeuses et la désinformation ;
- (c) des mesures visant à favoriser les connaissances dans le domaine de la santé et des sciences, et à promouvoir la communication sur les progrès scientifiques et technologiques présentant un intérêt en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de règles et de lignes directrices internationales pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies ;
- (d) des mesures visant à promouvoir et à faciliter, à tous les niveaux appropriés, conformément aux lois et règlements nationaux, l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les pandémies et leurs effets, ainsi que l'accès du public à l'information sur ces thèmes.
- (e) des mesures visant à assurer au niveau mondial une communication rapide et efficace fondée sur la science et les éléments probants, qui contre les informations fausses et trompeuses et la désinformation.

****14. Financement (Extrait de l'avant-projet de l'OMS)**

Assurer un financement pérenne et prévisible est essentiel pour atteindre durablement les objectifs du présent Instrument de l'OMS. Lors de l'élaboration de mesures législatives, administratives, techniques ou autres à l'échelle nationale, régionale ou internationale pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, il conviendrait de prendre en considération, entre autres :

- (a) des mesures visant à renforcer le financement national de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies, notamment par une plus grande collaboration entre les secteurs de la santé et de la finance pour appuyer les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle ;
- (b) des mesures visant à assurer un financement durable et prévisible des systèmes et outils mondiaux, ainsi que des biens publics mondiaux, au moyen de mécanismes

existants ou nouveaux, afin de garantir un accès équitable aux mécanismes financiers d'urgence et de faciliter la mobilisation rapide et efficace de ressources financières appropriées pour les pays touchés, en fonction des besoins en matière de santé publique ;

(c) des mesures visant à mettre en place ou à renforcer un dispositif multisectoriel efficace de coordination ou des points focaux nationaux pour la prévention, la préparation, la riposte et le relèvement face aux pandémies et à le doter de moyens financiers suffisants ;

(d) des mesures visant à faciliter et à assurer la coopération pour mobiliser des ressources financières durables en vue d'une mise en oeuvre efficace de l'Instrument de l'OMS.